



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 novembre 2023  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 24 novembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Au paragraphe 5 de la résolution [2676 \(2023\)](#) du 8 mars 2023, le Conseil de sécurité m'a prié, en étroite consultation avec le Groupe d'experts sur le Soudan, de procéder, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2023, à une évaluation des progrès accomplis concernant les critères de référence 2 et 3 qui figurent dans le rapport en date du 31 juillet 2021 ([S/2021/696](#)) et qui ont trait respectivement aux progrès concernant les dispositions transitoires de sécurité au Darfour et aux progrès dans l'exécution du plan d'action national pour la protection des civils.

Depuis que le rapport sur les critères de référence a été initialement établi en 2021 et que le Conseil a demandé de procéder à une évaluation des progrès accomplis à cet égard en 2023, le paysage politique et les conditions de sécurité au Soudan ont radicalement changé. À la suite de la poussée de violence du 15 avril 2023, les travaux sur les critères de référence 2 et 3 et les objectifs correspondants ont été interrompus. D'une part, la forte détérioration des conditions de sécurité au Darfour a rendu cette région inaccessible pour la réalisation d'une évaluation. D'autre part, les critères de référence eux-mêmes – tels que définis en 2021 – sont devenus caducs. Tant que la guerre se poursuivra au Soudan, et au Darfour en particulier, l'accomplissement de progrès concernant les critères de référence et l'évaluation de ces progrès ne seront pas possibles.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres

